

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 19h30

Le 19 septembre 2024 à 19H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; ARRIVÉ Bruno (proc à I BONNARDEL) ; LACOUX Jean-Marc

Secrétaire : BONNARDEL Isabelle

Présents : 11 Représenté : 1 Absents : 4 Votants : 12

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H30.

ORDRE DU JOUR :

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = Isabelle BONNARDEL

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 12 POUR

3- Intervention d'Amandine RAFFOUX sur un concept proche de Terra Aventura :

Cette jeune femme, passionnée des parcours Terra Aventura, va postuler auprès des créateurs de ce concept et présenter un parcours éphémère (sur trois semaines durant les vacances scolaires). Elle nous propose un parcours autour du moulin et du plan d'eau, qui devra faire entre 3 et 7 km maximum. Il y aura entre 6 à 10 énigmes, avec une cache finale, dont le personnage principal est Zaméla. Gourdes, badges, crayons et blocs notes seront fournis par les équipes de Terra Aventura (aucun coût n'est à prévoir pour la commune). Ce parcours pourrait drainer de 4 000 à 10 000 personnes.

Les membres du Conseil Municipal sont tous d'accord sur le principe du projet, et restent dans l'attente de la présentation du parcours finalisé ainsi que des énigmes proposées.

4- Intervention de Louis Perroy, entreprise VALECO, sur le projet du parc photovoltaïque de Pailleroux

VALECO est une entreprise de développement de projets photovoltaïques et agrivoltaïques.

Suite aux zones d'accélération mises en place pour permettre le lancement de projets, concernant Pailleroux, projet potentiel sur 4,2 ha : parc photovoltaïque avec implantation de haies pour camoufler. Exploitation avec un bail d'environ 40 ans (durée de vie d'un panneau entre 20 et 30 ans), soit de 2029 à 2069.

Cela rapporterait, à la commune, environ 2000 €/an/ha utile, pendant 40 ans.

Les panneaux seraient placés à 1.10 m jusqu'à 3.30 m de haut, sans béton, mais clôturés et caméras pour sécuriser le périmètre. Des passages pour la faune seront effectués.

Une étude d'impactes va être lancée (durée 1 an), possibilité de mettre en place des panneaux pédagogiques et il y aura des permanences d'informations pour les habitants.

5- ZAEnR : inscription du délaissé LGV à Pailleroux = 12 POUR

Suite à la seconde phase du plan d'élaboration des ZAEnR, la Préfecture nous demande d'établir la cartographie, ce qui permettra d'y inclure le délaissé LGV de manière précise.

6- Fonds de concours Écoles (plan Vigipirate, sanitaires à l'école maternelle, city-stade) = 12 POUR

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec la Communauté de Communes Val de Charente pour définir les conditions de versement par la commune de fonds de concours pour des travaux de remplacement des barrières - plan Vigipirate (3 550.83 €), les travaux

aux sanitaires de l'école maternelle (7 352.93 €), travaux RASED – remplacement fenêtre (1 075.94 €) et le city-stade (8 798.69 €).

Le montant total des travaux s'élève à 20 778.19 € TTC à amortir sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la ou les conventions pour le versement de ces fonds de concours ; ainsi que les conventions à venir dans le cadre des fonds de concours, dès lors que les travaux et leur financement ont été acceptés par le Conseil Municipal.

7- Instauration d'une caution pour les nouvelles tables = 12 POUR

Cette année, la commune a investi dans l'achat de 20 nouvelles tables, accompagnées de 40 bancs, pour un total de 4937.28 € TTC (111 €/table et 68 €/banc).

Une caution sera demandée de 500 €.

8- Créances éteintes budgets général et assainissement = 12 POUR

Le dossier de surendettement de M GIRAUDEAU Patrick s'est conclu par une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

L'effacement des dettes a été décidé par la commission le 17/08/2023 avec validation au 29/09/2023.

Pour le budget principal, les créances éteintes s'élèvent à : **264.05 €**

Pour l'assainissement, les créances éteintes s'élèvent à : **1 081.28 €**

9- Proposition d'un nouveau contrat CDD d'un mois aux services techniques = 12 POUR

Proposition d'un contrat du 1er au 31 octobre 2024 : Marcel Quintard, sur 35 heures, emploi saisonnier qui viendra renforcer l'équipe.

10- Devis =

- Remplacement d'un coffret électrique au plan d'eau : Y. Lacoux = 1 125.48 € TTC = **12 POUR**
- Remplacement de la terrasse du logement au-dessus de La Poste : SOPREMA = 14 178.14 € TTC = **12 POUR**

11- Informations et Questions diverses

- « Village d'Avenir » : Rencontre pour l'étude de réouverture de la station-service, la semaine dernière. Proposition de M Plisson de 50 000 € (pompes) + 200 € de location, mais sans vendre le terrain. M Chauvin réfléchit car il étudie l'installation ailleurs mais toujours à Villefagnan. Une étude « flash » de marché va donc être menée par la personne en charge de « Village d'Avenir ».
- SDEG16 : pose des bornes électriques en fin d'année 2024 – début 2025.
- Réflexions concernant le recrutement d'un agent administratif car Mme Lacombe se met en disponibilité à partir du 1^{er} janvier 2025.
- PLUi : communication, sensibilisation et implication des habitants : Environ 40 personnes étaient présentes à la présentation du diagnostic. Les prochaines phases seront des ateliers, groupes de travail où tous sont conviés.
- SOLIHA : point sur l'appel d'offres : infructueux pour le lot électricité-plomberie
- Local de l'ex- CdC Pays de Villefagnan : pas d'avancée du projet : nous sommes en position d'attente. Sollicitation d'un bailleur pour connaître toutes les possibilités de projet.
- OCEALIA et TFL (Terrain Familial Locatif) : c'est la CC Val de Charente qui est porteuse de projet. Pas de priorité sur ce projet, on patiente.
- STEP : calendrier prévisionnel du chantier respecté.

- Travaux d'aménagement de bourg et subvention DETR = environ 170 000 € à recevoir avant la fin de l'année.
- Adressage : 950 habitants à Villefagnan = toutes les adresses sont validées. Coût : 480€/jour x 2 pour l'enregistrement + un courrier sera envoyé aux habitants dont les rues auront changé de nom.
- Rappel que ce week-end, journées du patrimoine et au moulin des Pierres Blanches, les visites seront le dimanche.
- Bulletin municipal : commission de travail devra se réunir dès octobre : le 16/10 à 19H ? à confirmer.
- École élémentaire : les effectifs sont en chute libre. Une seule classe en maternelle. Perte de 40 élèves en primaire sur 2 ans.
- Restitution du « micro-trottoir » en réunion publique, probablement au mois de novembre.
- Octobre Rose : des goodies ont été commandés.

Séance levée à 23H06.

Bonnet